

**BICARBONATE DE SOUDE TECHNIQUE**

Date de révision 29.08.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

- Nom commercial BICAR® TEC
- REACH : Numéro d'enregistrement 01-2119457606-32

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations de la Substance/du Mélange**

- Détergent
- Protection de l'environnement
- Industrie chimique
- Epuration des fumées
- Traitement des eaux
- Agent moussant
- Agents de tannage
- Fabrication de bois et produits à base de bois
- Agent de sablage
- Utilisation dans des installations de biogaz (digestion anaérobie)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société**

PRODUITS CHIMIQUES PLATRET
27 RUE DE MONTRÉAL
BP 458
74108 ANNEMASSE CEDEX
Tél. : +33 (0)4 50 87 82 82
Fax : +33 (0)4 50 87 26 74
platret@platret.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 7211 0003 [CareChem 24]
ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)**

- Non classé comme produit dangereux en vertu de la réglementation ci-dessus.

2.2 Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) No 1272/2008**

- Non étiqueté comme produit dangereux selon la réglementation ci-dessus.

Étiquetage supplémentaire

- EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 D'autres dangers qui n'entraînent pas de classification



BICARBONATE DE SOUDE TECHNIQUE

Date de révision 29.08.2018

- Aucun(e) à notre connaissance.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Non applicable (substance inorganique)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substance**

- Nom Chimique Hydrogénocarbonate de sodium
- Synonymes Bicarbonate de sodium
- Formule NaHCO₃

Informations sur les Composants et les Impuretés

| Nom Chimique | Numéro d'identification | Classification Règlement (CE) No 1272/2008 | Concentration [%] |
|------------------------------|--|--|-------------------|
| carbonate de sodium | No.-Index : 011-005-00-2 No.-CAS : 497-19-8 | Irritation oculaire, Catégorie 2 ; H319 | >= 1 - < 5 |
| hydrogénocarbonate de sodium | No.-CAS : 144-55-8 No.-EINECS : 205-633-8 Numéro d'enregistrement: 01-2119457606-32-xxxx | Non classé | >= 95 - < 99 |
| | auto classification | | |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

3.2 Mélange

- Non applicable, le produit est une substance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

- Amener la victime à l'air libre.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

- Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux

- Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion

- Se rincer la bouche à l'eau.
- Si les troubles se prolongent, appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.



4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Effets

- Pas de dangers particuliers à signaler.
- A forte concentration:
- légère irritation

En cas de contact avec la peau

Effets

- Pas de dangers particuliers à signaler.

Exposition répétée ou prolongée

- Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

En cas de contact avec les yeux

Effets

- Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.

En cas d'ingestion

Effets

- L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins

- Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés

- Aucun(e).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Non combustible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

- En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence

- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Éviter la formation de poussière.

Conseil pour les répondants en cas d'urgence

- Utiliser un équipement de protection individuelle.

**BICARBONATE DE SOUDE TECHNIQUE**

Date de révision 29.08.2018

- Balayer pour éviter les risques de glissade.
- Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Éviter tout mélange avec un acide dans les égouts (formation de gaz).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Assurer une ventilation adéquate.
- Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles

Mesures d'hygiène

- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques/Conditions de stockage**

- Conserver dans le conteneur d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Conserver le conteneur fermé.

- Conserver à l'écart de :
- Produits incompatibles

Matériel d'emballage**Matière appropriée**

- Papier.
- Polyéthylène

Matière non-appropriée

- Donnée non disponible

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Cette qualité du produit n'est pas destinée aux applications pharmaceutiques et aux applications alimentaires humaines ou animales.
- Contactez votre fournisseur pour plus d'informations



BICARBONATE DE SOUDE TECHNIQUE

Date de révision 29.08.2018

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants avec limites d'exposition professionnelle sur le lieu de travail**

| Composants | Type de valeur | Valeur | Base |
|---------------------|----------------|----------------------|--|
| carbonate de sodium | TWA | 10 mg/m ³ | Limite d'exposition acceptable pour Solvay |

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

| Nom du produit | Population | Voie d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Durée d'exposition | Valeur | Remarques |
|---------------------|---------------------|-------------------|--------------------------------|--------------------|----------------------|-----------|
| carbonate de sodium | Travailleurs | Inhalation | Effets locaux | Long terme | 10 mg/m ³ | |
| | Population générale | Inhalation | Effets locaux | Aigu | 10 mg/m ³ | |

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures de contrôle****Mesures d'ordre technique**

- Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle**Protection respiratoire**

- Utiliser seulement un appareil respiratoire conforme aux règlements/ normes nationaux/internationaux.
- Respirateur avec un filtre à poussière
- Type de Filtre Filtre P2
recommandé:

Protection des mains

- Gants imperméables

Protection des yeux

- Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

- Tenue de protection étanche à la poussière

Mesures d'hygiène

- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.



BICARBONATE DE SOUDE TECHNIQUE

Date de révision 29.08.2018

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| <u>Aspect</u> | Forme: cristallin(e), poudre <u>État physique:</u> solide <u>Couleur:</u> blanc |
| <u>Odeur</u> | inodore |
| <u>Seuil olfactif</u> | Donnée non disponible |
| <u>Poids moléculaire</u> | 84,01 g/mol |
| <u>pH</u> | 8,4 (env. 8,4 g/l) (25 °C) Eau 8,6 (env. 52 g/l) pKa: 6,3 |
| <u>Point de fusion/point de congélation</u> | <u>Point/intervalle de fusion:</u> Décomposition: oui |
| <u>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u> | <u>Point/intervalle d'ébullition:</u> Décomposition thermique: oui |
| <u>Point d'éclair</u> | Non applicable, inorganique |
| <u>Taux d'évaporation (Acétate de butyle = 1)</u> | Donnée non disponible |
| <u>Inflammabilité (solide, gaz)</u> | Ce produit n'est pas inflammable. |
| <u>Inflammabilité/Limite d'explosivité</u> | <u>Explosivité:</u> Non prévu |
| <u>Température d'auto-inflammabilité</u> | Non applicable |
| <u>Pression de vapeur</u> | Décomposition thermique |
| <u>Densité de vapeur</u> | Non applicable |
| <u>Masse volumique</u> | 2,21 kg/dm ³ <u>Masse volumique apparente:</u> 0,5 - 1,3 kg/dm ³ |
| <u>Densité relative</u> | 2,21 - 2,23 (20 °C) |
| <u>Solubilité</u> | <u>Hydrosolubilité:</u> 69 g/l (0 °C) 93 g/l (20 °C) 165 g/l (60 °C) <u>Solubilité dans d'autres solvants:</u> Alcool : insoluble |

**BICARBONATE DE SOUDE TECHNIQUE**

Date de révision 29.08.2018

| | |
|---|---|
| <u>Coefficient de partage: n-octanol/eau</u> | Non applicable, inorganique |
| <u>Température de décomposition</u> | > 50 °C |
| <u>Viscosité</u> | <u>Viscosité, dynamique</u> Non applicable : |
| <u>Propriétés explosives</u> | Donnée non disponible |
| <u>Propriétés comburantes</u> | Non prévu |

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

- Incompatible avec les acides.
- Se décompose lentement au contact de l'eau.

10.2 Stabilité chimique

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- aucun(e)

10.4 Conditions à éviter

- Exposition à l'humidité.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

- Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

- aucun(e)



BICARBONATE DE SOUDE TECHNIQUE

Date de révision 29.08.2018

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

hydrogénocarbonate de sodium

DL50 : > 4.000 mg/kg - Rat , mâle et femelle
Méthode: selon une méthode standardisée
La toxicité aiguë du produit est faible
Rapports non publiés

carbonate de sodium

DL50 : 2.800 mg/kg - Rat , mâle et femelle
La toxicité aiguë du produit est faible
Rapports non publiés

Toxicité aiguë par inhalation

hydrogénocarbonate de sodium

CL50 - 4,5 h (poussières/brouillard) : > 4,74 mg/l - Rat , mâle et femelle
Méthode: selon une méthode standardisée
N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité aiguë par inhalation selon le SGH.
Rapports non publiés
Poussières

carbonate de sodium

Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée

hydrogénocarbonate de sodium

Donnée non disponible

carbonate de sodium

DL50 : > 2.000 mg/kg - Lapin
Méthode: selon une méthode standardisée
N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité dermale aiguë selon le SGH.
Aucune mortalité n'a été observée à cette concentration.
Rapports non publiés

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

hydrogénocarbonate de sodium

Lapin
irritation légère
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Rapports non publiés

carbonate de sodium

Lapin
Non classé irritant pour la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Rapports non publiés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

hydrogénocarbonate de sodium

Lapin
légère irritation
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Rapports non publiés

carbonate de sodium

Lapin
Irritant pour les yeux.
Méthode: selon une méthode standardisée
Rapports non publiés



BICARBONATE DE SOUDE TECHNIQUE

Date de révision 29.08.2018

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Donnée non disponible

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro

hydrogencarbonate de sodium

Souche: Escherichia coli
avec ou sans activation métabolique

négatif
Méthode: selon une méthode standardisée
Données bibliographiques

Test de Ames
avec activation métabolique.

négatif
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium
Données bibliographiques

carbonate de sodium

Par analogie

Test de Ames
avec activation métabolique.
Le produit est considéré comme non génotoxique
Données bibliographiques

Souche: Escherichia coli
sans activation métabolique.

négatif
Le produit est considéré comme non génotoxique
Données bibliographiques

Génotoxicité in vivo

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction et le développement

Toxicité pour la reproduction/Fertilité Donnée non disponible

Toxicité pour le développement/Térogénicité

hydrogencarbonate de sodium

Rat, femelle, Oral(e)
Térogénicité NOAEL:> 340mg/kg
Méthode: selon une méthode standardisée
Plus forte dose testée, Le produit est considéré comme non
embryotoxique/foetotoxique., Rapports non publiés

Lapin, femelle, Oral(e)
Térogénicité NOAEL:> 330mg/kg
Méthode: selon une méthode standardisée
Plus forte dose testée, Le produit est considéré comme non
embryotoxique/foetotoxique., Rapports non publiés



BICARBONATE DE SOUDE TECHNIQUE

Date de révision 29.08.2018

carbonate de sodium

Souris, femelle, Oral(e)
 Toxicité maternelle générale NOAEL: \geq 580 mg/kg
 Tératogénicité NOAEL: \geq 580mg/kg
 Méthode: selon une méthode standardisée
 aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé, Rapports non publiés

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

hydrogénocarbonate de sodium

Voies d'exposition: Oral(e), Inhalation
 La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition unique) selon les critères SGH.
 évaluation interne

carbonate de sodium

La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition unique) selon les critères SGH.
 évaluation interne

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

carbonate de sodium

La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition répétée) selon les critères SGH.
 évaluation interne

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Milieu aquatique

Toxicité aiguë pour les poissons

hydrogénocarbonate de sodium

CL50 - 96 h : 7.100 mg/l - Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
 Essai en dynamique
 Contrôle analytique: oui

Méthode: selon une méthode standardisée
 Rapports internes non publiés
 Non nocif pour les poissons (LC/LL50 $>$ 100 mg/L)

Toxicité aiguë pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques

hydrogénocarbonate de sodium

CE50 - 48 h : 4.100 mg/l - Daphnia magna (Grande daphnie)
 Essai en dynamique
 Contrôle analytique: oui
 Méthode: selon une méthode standardisée
 Rapports internes non publiés
 Non nocif pour les invertébrés aquatiques. (EC/EL50 $>$ 100 mg/L)

Toxicité pour les plantes aquatiques

Donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes

Donnée non disponible



BICARBONATE DE SOUDE TECHNIQUE

Date de révision 29.08.2018

Toxicité chronique pour les poissons Donnée non disponible

Toxicité chronique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques

hydrogénocarbonate de sodium NOEC: > 576 mg/l - 21 jours - Daphnia magna (Grande daphnie)
 Essai en semi-statique
 Contrôle analytique: non
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211
 Plus forte concentration testée
 Données bibliographiques
 Aucun effet chronique néfaste n'a été observé jusqu'au seuil de 1 mg/L inclus.

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Stabilité dans l'eau

hydrogénocarbonate de sodium Le produit se dissocie rapidement en ses divers ions au contact de l'eau.,

Photodégradation

s'hydrolyse
 Substance d'essai: Eau
 acide carbonique/bicarbonate/carbonate
 équilibre acide/base en fonction du pH

Eliminations photochimique et physique Donnée non disponible

Biodégradation

Biodégradabilité

hydrogénocarbonate de sodium Non applicable (substance inorganique)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau

hydrogénocarbonate de sodium Non applicable (substance inorganique)

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Potentiel d'adsorption (Koc)

Solubilité(s)
 Eau

Solubilité(s)
 Sol/sédiments

Mobilité
 Eau

Mobilité
 Sol/sédiments



BICARBONATE DE SOUDE TECHNIQUE

Date de révision 29.08.2018

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable (substance inorganique)

12.6 Autres effets néfastes

Evaluation de l'écotoxicité

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

hydrogénocarbonate de sodium Non nocif pour les organismes aquatiques (LC/LL50, EC/EL50 > 100 mg/L)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

hydrogénocarbonate de sodium Aucun effet chronique néfaste n'a été observé jusqu'au seuil de 1 mg/L inclus.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Destruction/Élimination

- Contacter les services d'élimination de déchets.
- Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Diluer avec une grande quantité d'eau.
- Neutraliser à l'acide.
- En accord avec les réglementations locales et nationales.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

- Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
- Nettoyer le récipient avec de l'eau.
- Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

non réglementé

RID

non réglementé

IMDG

non réglementé

IATA

non réglementé

ADN/ADNR

non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.



BICARBONATE DE SOUDE TECHNIQUE

Date de révision 29.08.2018

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) Non applicable

Autres réglementations

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée
- Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, comme modifiée

État actuel de notification

| Informations sur les inventaires | Statut |
|--|---|
| United States TSCA Inventory | - Répertorié à l'inventaire |
| Mexico INSQ (INSQ) | - Conforme à l'inventaire |
| Canadian Domestic Substances List (DSL) | - Répertorié à l'inventaire |
| New Zealand. Inventory of Chemical Substances | - Conforme à l'inventaire |
| Australia Inventory of Chemical Substances (AICS) | - Répertorié à l'inventaire |
| Japan. CSCL - Inventory of Existing and New Chemical Substances | - Répertorié à l'inventaire |
| Korea. Korean Existing Chemicals Inventory (KECI) | - Répertorié à l'inventaire |
| China. Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC) | - Répertorié à l'inventaire |
| Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS) | - Répertorié à l'inventaire |
| EU. European Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical (REACH) | - En cas d'achat auprès d'une entité juridique européenne, il est établi que ce produit est conforme aux dispositions d'enregistrement du règlement REACH (CE) n°1907/2006, étant donné que l'ensemble de ses composants sont soit exclus, exemptés et/ou enregistrés. En cas d'achat auprès d'une entité juridique non européenne, veuillez contacter votre représentant local pour plus d'informations. |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

**BICARBONATE DE SOUDE TECHNIQUE**

Date de révision 29.08.2018

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

- Mise à jour
- Voir section 8

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.